

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 11 mars 2024, à 12 h 02, au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS : Mme la mairesse Céline Brindamour ainsi que les conseillers et conseillères M. Benjamin Turcotte, M. Maxime Gagné, Mme Èveline Laverdière, M. Martin Lavoie, M. Jean St-Jules, Mme Lisyane Morin et M. Yvon Rodrigue.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES : Me Sophie Gareau, directrice générale et Me Katy Veilleux, greffière.

SONT ABSENTES : Mme Sylvie Hébert, conseillère et Mme Chantale Gilbert, trésorière.

Les membres du conseil présents formant quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2024-105
Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Lavoie,

APPUYÉ par le conseiller Maxime Gagné,

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 11 mars 2024 à 12 h 02, au lieu habituel des délibérations soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public sur le *Système d'appel d'offres public* et dans le journal local concernant des travaux de déphosphatation et désinfection des eaux usées de la station principale;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, les soumissions suivantes ont été déposées dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRES	MONTANT EXCLUANT LES TAXES
Nordmec Construction inc.	10 664 459,88 \$
Hardy Construction (2645-3530 Québec inc.)	10 905 670,73 \$
L. Fournier et fils inc.	14 220 920,20 \$

ATTENDU QUE les soumissions reçues présentent des irrégularités, lesquelles ont été analysées par la firme d'ingénierie spécialisée WSP, l'équipe d'expertise en gestion contractuelle municipale de l'Union des municipalités du Québec et le service juridique de la Ville avant d'être qualifiées de mineures et comme n'ayant aucun impact sur l'égalité entre les soumissionnaires, le contenu de l'offre tant au niveau de la qualité que du prix et le classement des soumissionnaires;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire a procédé à la correction de ses irrégularités mineures;

ATTENDU QU'une partie du montant nécessaire à ce projet est prévu au règlement d'emprunt 2024-19, lequel est présentement en processus d'adoption;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil municipal d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2024-106

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à des travaux de déphosphatation et désinfection des eaux usées de la station principale et octroi du contrat à Nordmec Construction inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à des travaux de déphosphatation et désinfection des eaux usées de la station principale, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, à savoir Nordmec Construction inc., pour un montant de 10 664 459,88 \$, excluant les taxes, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 2024-19.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Période de questions réservée au public.

Aucune question.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2024-107

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 12 h 05.

SIGNÉ

CÉLINE BRINDAMOUR, mairesse

SIGNÉ

Me KATY VEILLEUX, greffière